

Image not found or type unknown



Domiciliation d'une sarl en résidence second

Par **squirrel**, le **15/04/2008 à 16:12**

Bonjour,

Peux-t-on domicilier une SARL dans sa résidence secondaire ?

Squirrel

Par **Thierry Nicolaides**, le **18/04/2008 à 10:34**

oui en principe sauf en région parisienne (petite couronne) où il est interdit de mettre une société commerciale dans des locaux d'habitation .

dans les autres département , pas de problèmes (vérifiez cependant pour les grandes agglomérations en demandant au greffe du tribunal de commerce la réglementation locale .